

**Interdiction d'exportation des BASM par les Etats-Unis :
un pas dans la bonne direction, pour Handicap International**

Lyon, le 12 mars 2009. Handicap International se réjouit de la décision des Etats-Unis d'interdire l'exportation de la quasi-totalité des bombes à sous-munitions (BASM) américaines. L'association tient cependant à souligner les contradictions et les insuffisances de cette mesure, et continue à appeler la première puissance militaire du monde à se rallier au traité international d'interdiction de ces armes, signé à Oslo le 3 décembre dernier.

Le président Obama a signé hier le texte législatif interdisant d'exporter les sous-munitions américaines ayant un taux d'échec supérieur à 1%. *De facto*, c'est la quasi-totalité des BASM américaines qui ne pourront plus être exportées. Le taux d'échec de ces armes (jusqu'à 40% n'explorent pas à l'impact) est une des caractéristiques qui les rendent contraires au droit international humanitaire. En effet, comme les mines antipersonnel, les sous-munitions qui n'ont pas explosé à l'impact continuent de menacer les populations civiles des années après la fin des conflits. Ce fut le cas notamment au Liban en 2006, où plusieurs millions de sous-munitions, pour la plupart américaines, ont été larguées par Israël, et continuent aujourd'hui encore à faire des victimes civiles.

Handicap International dont la section américaine a eu un rôle actif dans la promotion de cette loi, se réjouit qu'avec cette décision, les Etats-Unis mettent un coup d'arrêt au commerce de sous-munitions américaines, alors même qu'ils étaient le premier exportateur de ces armes. Le texte de loi stipule par ailleurs que les pays importateurs de sous-munitions américaines autorisées (ayant un taux d'échec inférieur à 1%) ne doivent pas utiliser ces dernières sur des zones où la présence de civils est connue. Handicap International s'étonne cependant de cette précision, puisque le droit international humanitaire en fait un principe de base. Elle constitue donc une reconnaissance implicite du non-respect du droit international humanitaire, lors des utilisations de BASM par le passé.

L'association trouve par ailleurs très paradoxal que les Etats-Unis s'autorisent à utiliser des armes dont ils interdisent l'exportation. Depuis juillet 2008, une directive du Département de la défense américain prévoit en effet que les Etats-Unis puissent continuer d'utiliser tous les types de sous-munitions jusqu'en 2018. Par la suite, celles ayant un taux d'échec supérieur à 1% seront interdites à l'utilisation.

Pour Handicap International, la seule mesure cohérente de la part des Etats-Unis serait de signer le Traité d'Oslo interdisant les BASM, rejoignant en cela 95 pays à ce jour, et livrant ainsi un message fort à la communauté internationale en faveur de l'universalisation de cette interdiction.

Plus d'informations sur : www.sousmunitions.fr

Contact presse :

Sophie Couturier : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38 - scouturier@handicap-international.org